

Concilier agriculture et zones humides

17 projets de développement agricole
accompagnés par les chambres d'agriculture





Zones humides – zones à enjeux

Les zones humides, localisées à l'interface des milieux terrestre et aquatique, se caractérisent par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, ainsi que par des formations végétales remarquables. La variété et la spécificité de la flore et de la faune contribuent à la richesse de la biodiversité. Les zones humides permettent d'épurer les eaux, de réguler les crues et de soutenir les étiages. Au-delà de leur rôle écologique, elles présentent des intérêts sociaux et économiques. Différents usages et activités s'y exercent, comme la chasse, la pisciculture ou encore le tourisme. **L'élevage est la principale activité qui permette de conserver ces milieux ouverts.**

En chiffres

17 actions territoriales

En 2012, le réseau des Chambres d'agriculture a lancé/accompagné 19 actions territoriales en zones humides en France. Ces actions d'envergures différentes sont aussi bien menées à l'échelle du bassin versant, du département, de la région ... en fonction des enjeux identifiés par les acteurs du territoire. Cette nouvelle version du recueil recense les actions toujours d'actualité, depuis plus de dix ans maintenant.

Des milieux sous pressions

Selon l'évaluation nationale des sites humides dont les données sont traitées par le SDES et l'OFB, les prairies humides sont dans presque 50% des cas des milieux généralement dégradés voir très dégradés (source : Service des données et études statistiques & OFB, 2019).

L'abandon des pratiques agricoles est la 2^{ème} cause

de disparition des milieux humides. Il touche particulièrement les prairies humides (source : CGDD, 2012).

Bassins versants Loire-Bretagne

- 1 - Bassin de Briance
- 2 - Région Bretagne
- 3 - Vallées angevines
- 4 - Prairie de Loire en Saumurois
- 5- Pasto'Loire
- 6 - Prairies humides creusoises
- 7 - Marais et Vallées alluviales en Pays-de-la-Loire

Bassins versants Artois-Picardie

- 8 - Baie de Somme
- 9 - Moyenne Vallée de la Somme
- 10-Plaine Scarpe- Escaut

Bassins versants Seine-Normandie

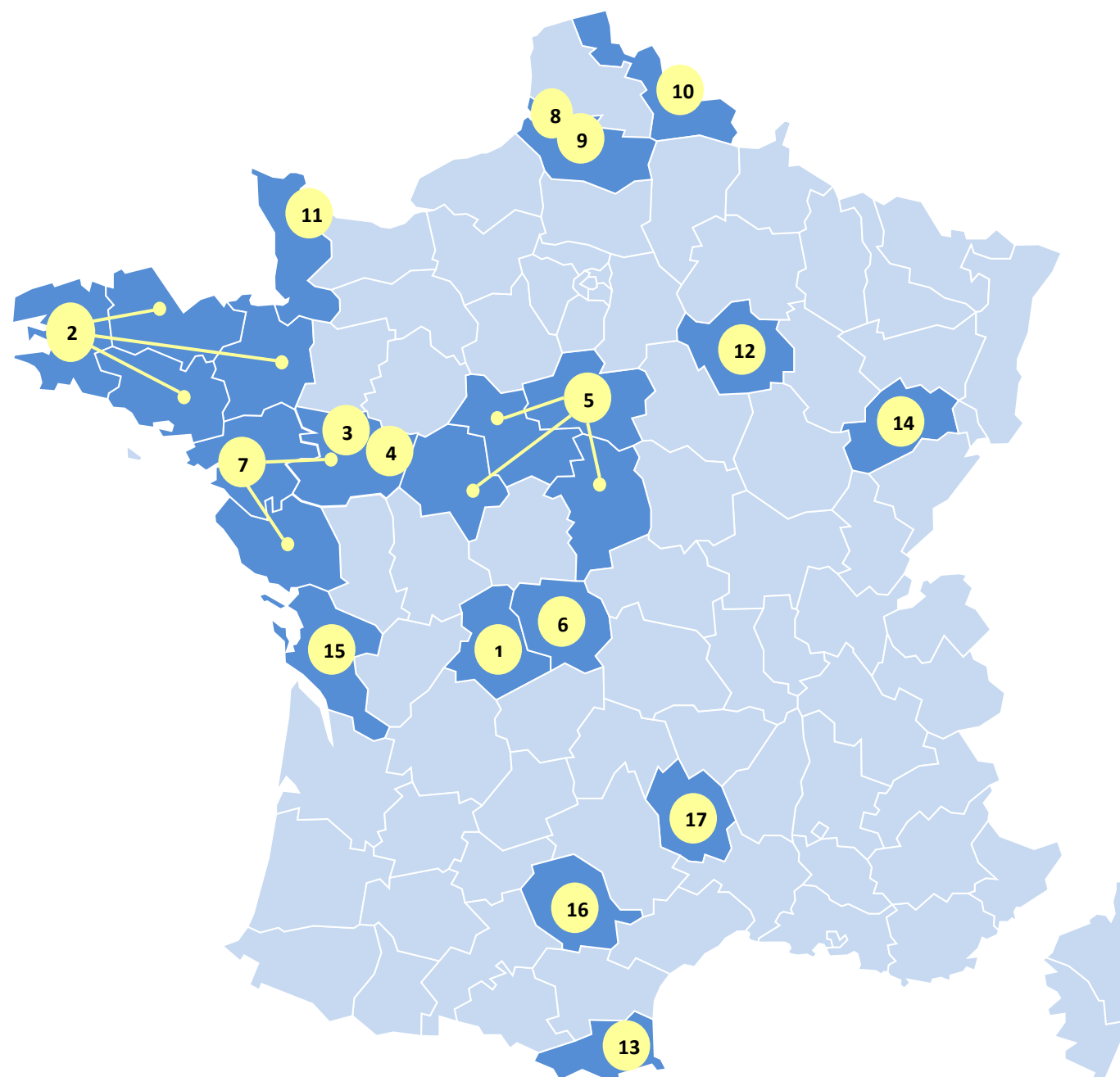
- 11 - SAGE de la Douve-Taute
- 12 – Champagne humide (Nouvelle fiche)

Bassins versants Rhône-Méditerranée Corse

- 13 - Languedoc Roussillon
- 14 - Moyenne vallée de l'Ognon et vallée de la Colombine

Bassin Versant Adour-Garonne

- 15 - Marais de Brouage
- 16 - Tarn
- 17 - Réseau de milieux humides agricoles en Lozère



En gras sont indiqués les territoires dont la fiche a été mise à jour.

1. Bassin de la Briance

Haute-Vienne (87)

UN PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL ADAPTÉ AU LIMOUSIN

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Pâturage en zones humides

Abreuvement

MAEC eau

1 439 ha de prairies majoritairement humides engagés en MAEC eau depuis 2017

Environ **120 agriculteurs** concernés et implication croissante

Budget MAEC :

212 000 € sur 5 ans en 2017

455 000 € sur 5 ans en 2018

355 000 € sur 5 ans en 2019

OBJECTIFS

Adapter les pratiques aux milieux humides.

Engager des actions collectives pour l'aménagement hydraulique (point d'abreuvement, franchissement des cours d'eau).

Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion et à la réglementation sur l'eau.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Contexte zones humides diffusent, environ 10% du bassin (environ 6 000 ha de zone à dominante humide).

71% de la SAU en zones humides (environ 4 000 ha), dominance forte des prairies humides.

77% des exploitations du bassin concernées par les zones humides (environ 500).

ORIGINALITÉ DU PROJET

Etudes pédologiques et botaniques sur le bassin afin d'obtenir un état initial des prairies avant mise en place de pratiques agricoles adéquates.

Accompagnement personnalisé des agriculteurs sur l'adaptation de leurs pratiques en milieux humides.

Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs à l'abreuvement des troupeaux (ex : rallye abreuvement).

RÉSULTATS

Un intérêt politique sur les attentes sociétales et celles des partenaires locaux.

Diminution des charges des agriculteurs et préservation des zones humides du bassin grâce aux MAEC eau et aux points d'abreuvement.

Mise en place d'une **dynamique collective** des agriculteurs autour des enjeux sur l'eau à l'échelle du bassin versant.

PERSPECTIVES

Accompagner les agriculteurs pour l'aménagement de points d'abreuvement.

Trouver des solutions alternatives aux MAE.

Poursuivre la diffusion d'information auprès des agriculteurs.

Maintenir un dialogue Chambre d'agriculture - agriculteurs sur la gestion des zones humides agricoles.

HISTORIQUE

2014 : mise en œuvre d'un diagnostic agricole basé en partie sur les résultats du programme Casdar 2009-2013.

2015 : validation du projet d'action agro-environnemental et climatique (PAEC) du bassin de la Briance, poursuite de l'animation agricole et engagement de la Chambre d'agriculture dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

2016 : lancement des opérations et des MAEC dans le cadre du CTMA du bassin de la Briance

2017 : démarrage des MAEC eau, premiers engagements (13 engagements sur 376 ha) – premiers diagnostics individuels (15 diagnostics réalisés).

2018 : poursuite des actions débutées en 2017 (21 engagements sur 863 ha, 25 diagnostics individuels).

2019 : poursuite des actions (20 engagements sur 429 ha, 31 diagnostics individuels)

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Techniques :

- Diagnostics individuels d'exploitation
- Réunions d'information
- Témoignages d'agriculteurs
- Entretiens individuels d'accompagnement pour l'aménagement de points d'eau

PAC :

- MAEC depuis 2017
- PCAE IAE Nouvelle-Aquitaine

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers du CTMA :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%)
- Conseil régional (20%)
- Chambre d'agriculture Haute-Vienne (20%)

Partenaires techniques du CTMA :

- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) : coordination du CTMA, entretien des cours d'eau, aménagements agricoles
- Chambre d'agriculture de Haute-Vienne : accompagnement technique pour allier pratiques agricoles et ressource en eau
- Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin : acquisition et gestion des zones humides
- Pôle d'Equilibre Territorial du pays de Monts et Barrages : entretien des cours d'eau, aménagements agricoles
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 87 (FDAAPPMA) : restauration de la continuité écologique des milieux humides du bassin versant
- Conservatoire Botanique du Massif Central et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin : expertise botanique, accompagnement technique pour la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

LIVRABLES

Plaquette technique sur l'abreuvement utilisée pour l'animation et le conseil aux agriculteurs.

Diagnostics d'exploitations et compte-rendu d'entretiens individuels.

Facteurs de réussite

- Dynamique agricole avec l'accès aux MAEC
- Soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil régional
- Objectifs communs avec le SABV
- Implication des élus de la Chambre d'agriculture dans les dossiers eau et zones humides

Points de difficultés

- Arrêt des financements de la région en 2018
- Difficultés à mobiliser les agriculteurs sur la thématique d'entrée « zones humides »

Votre interlocuteur

Emmanuelle HETSCH – Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne – emmanuelle.hetsch@haute-vienne.chambagri.fr

Lien utile : [CTMA pour le Bassin de la Briance](#)

2. Région Bretagne

Bretagne

RÉSEAU DE FERMES DE RÉFÉRENCES EN ZONES HUMIDES BRETONNES



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Type de prairies humides
Expérimentation Service Environnemental (SE)
Fiches techniques
19 fermes de références
90 parcelles de références
46% des parcelles agricoles en zones humides dans le Finistère évaluées en déprises (Chapon, 2015)
121€/ha/an en moyenne = somme estimée des valeurs de SE contribuant aux biens publics locaux fournis par les zones humides (Couzier et al., 2016)

ORIGINALITÉ DU PROJET

Expérimentation du système de Paiement pour Services environnementaux (PSE) pour valoriser les pratiques agricoles favorables aux zones humides.
Création de l'association « Alli'Homme » pour réaliser le montage des PSE.

RÉSULTATS

Production de références agro-écologiques en zones humides à l'aide de 7 fiches techniques : le jonc dans les prairies humides, maîtriser le parasitisme, accessibilité des parcelles, éléments de reconnaissance des espèces végétales, éléments de reconnaissance des orthoptères, comprendre la réglementation en zones humides, l'abreuvement des troupeaux.

Mise en place de bonnes pratiques pour la gestion des zones humides avec le guide d'usage des zones humides. « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole » qui inclut les fiches techniques.

Reconnaissance de la valeur des zones humides : mise en évidence des services environnementaux rendus par les zones humides bretonnes à l'être humain ; sensibilisation des acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, élus...) sur la disparition de ces milieux.

OBJECTIFS

Redonner une valeur économique aux zones humides et aux pratiques agricoles vertueuses pour leur préservation.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Mosaïque de milieux humides (littoral, basses vallées, bords de cours d'eau). A l'échelle du Finistère, il y a 62 855 ha de zones humides soit environ 10% de la surface totale du département.
Agriculture très diversifiée en Bretagne : élevage (bovins lait, viande, porcs, volailles) et production végétale (prairies, céréales, légumes de plein champs). Intensification de l'agriculture participe à la fragilisation des zones humides de la région, notamment leur rôle d'épuration de l'eau.

PERSPECTIVES

Continuer de diffuser le guide technique « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole » incluant les fiches techniques.

Mettre en place des contrats de Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

Développer l'activité de l'association Alli'Homme en tant que porteuse des contrats PSE.

HISTORIQUE

2013 : montage du projet d'élaboration d'un guide de références technique et économique sur la gestion des zones humides par les agriculteurs, recherche d'exploitations de référence, mise au point des protocoles d'études agricoles.

2014 : résultats des diagnostics et début des suivis économique, botanique, orthoptère et sur la qualité de l'eau.

2015 : évaluations des services écosystémiques rendus par les zones humides.

2016 : élaboration du guide de références.

2017 : parution du guide de références.

2017-2018 : diffusion et communication sur le guide à plusieurs instances, création de l'association Alli'Homme suite au guide pour développer les PSE en Bretagne.

OUTILS MOBILISÉS

Techniques :

- Réseau de 19 fermes de références représentant les diverses orientations économiques de Bretagne
- Protocole d'acquisition de références
- Stages pour la capitalisation de données concernant la valeur des services environnementaux

Financier : Casdar

Autre outil : Association Alli'Homme

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers

- Conseil régional de Bretagne
- Conseils départementaux du Finistère, du Morbihan et des Côtes-d'Armor
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Maison de l'élevage

Partenaires techniques

- Chambre d'agriculture de Bretagne : animation du projet et co-fondatrice d'Alli'Homme
- Fédération Départementale 29 : co-fondatrice d'Alli'Homme
- Conservatoire Botanique National de Brest (CNB) : suivi des espèces prairiales
- INRAE : évaluation des Services Environnementaux
- Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) : suivi orthoptère
- DRAAF et DREAL

LIVRABLES

Guide technique « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole ».

Productions de **7 fiches techniques** intégrées au guide pour faciliter la gestion des zones humides par les agriculteurs.

Synthèse bibliographique sur la valeur économique des services environnementaux rendus par les zones humides.

Facteurs de réussite

- Objectif commun entre les partenaires
- Complémentarité des approches environnementales et agronomiques
- Les 19 fermes de références se sont impliquées avec une bonne représentativité des productions et des types de zones humides du territoire breton

Points de difficultés

- Trouver les fermes de références représentatives et motivées
- Donner des valeurs monétaires aux Services Environnementaux (SE)
- Extrapoler les résultats des valeurs des SE en raison des spécificités de chaque zone humide

Votre interlocuteur

Vincent LE TALOUR – Chambre d'agriculture de Bretagne – vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr

Lien utile : [Guide d'usage des zones humides](#)

www.zoneshumides29.fr



3. Vallée Angevine

Pays de la Loire

UN TERRITOIRE, UNE MARQUE « LE BŒUF DES VALLÉES ANGEVINES »



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Marque

Valorisation commerciale

Espèce protégée

11 éleveurs.euses adhérents.es à la marque

120 bovins abattus en 2023 et **commercialisés** sous la marque

OBJECTIFS

Développer la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » qui se différencie par la valorisation à la fois des savoir-faire des éleveurs et du territoire des vallées inondables.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Création d'une marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » (anciennement « L'éleveur et l'Oiseau »)

Marque portée par les éleveurs et les partenaires de la filière.

Commercialisation à l'échelle locale de la viande bovine sous cette marque.

Bénéfice reconnu de la marque au niveau européen dans le cadre du programme de préservation du rôle des genêts (2013-2015).

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

31 communes du Maine-et-Loire et 2 communes de Mayenne concernées.

Vallées angevines, 2 territoires classés Natura 2000 : les basses vallées angevines (9 200 ha, aussi classées site RAMSAR) et la vallée de la Loire aval (17 080 ha).

Nombreuses prairies inondables du fait des rivières Maine, Mayenne, Loir et Sarthe.

Majoritairement production de viande bovine.

Zones humides accueillent l'emblématique Rôle des genêts, espèce mondialement menacée.

Aujourd'hui, la principale menace est l'abandon des prairies inondables par l'élevage en faveur de peupleraies et des grandes cultures.

RÉSULTATS

Valorisation économique, environnementale et territoriale des prairies inondables des vallées : valorisation en moyenne d'1/3 de la **production de viande bovine** et valorisation des bonnes pratiques agricoles par la marque.

Aide au maintien de l'élevage bovin allaitant sur le territoire.

Maintien du biosystème faune et flore particulier du site par les pratiques prairiales et de pâturage.

Une marque fédératrice des éleveurs, des acteurs locaux et du grand public autour d'un territoire, de sa biodiversité et d'une activité économique.

PERSPECTIVES

Maintenir une dynamique des éleveurs adhérents en assurant leur renouvellement.

Développer des partenariats de commercialisation fiables et long-terme.

Faire évoluer le cahier des charges pour l'adapter au contexte de l'élevage et à la demande.

HISTORIQUE

1985 : lancement des réflexions sur l'arrêt de la baisse de la population des oiseaux (dont rôle des genêts) et essor des peupleraies aux dépens des élevages.

1993 : mise en place d'une OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) par la Chambre d'agriculture 49 et la LPO Anjou.

1995 : crise bovine (ESB), marché de la viande bovine incertain.

2001 : création d'une association « Eleveurs des vallées angevines » à l'initiative d'Angers Loire Métropole, du Conseil Général, de la LPO, de la Chambre d'agriculture et les éleveurs impliqués.

2004 : création de la marque « L'éleveur et l'oiseau ».

2015 : changement du nom de la marque en « Le Bœuf des Vallées Angevines ».

2017 : obtention de marchés avec la restauration collective d'Angers

ACTEURS DU PROJET

Partenaires techniques :

- Conseil Départemental des Pays de la Loire : portage de la marque
- Abattoir SOCOPA pour la restauration collective
- Coopérative SCA Ouest
- Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) Anjou : sensibilisation avec la Chambre d'agriculture des agriculteurs aux enjeux de la biodiversité du territoire
- Chambre d'agriculture 49 : animation de l'association d'éleveurs et de la marque
- Communauté urbaine Angers Loire Métropole : soutien économique et de promotion
- Cuisine centrale « Papillotes et compagnie » : renouvellement de son marché avec l'association
- Réseau Krill : valorisation de l'équilibre matière

OUTILS MOBILISÉS

Techniques et juridiques :

- Association d'éleveurs
- Cahier des charges de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines »
- Convention d'utilisation de la marque entre l'association et ses partenaires (éleveurs, abattoirs, distributeurs)

LIVRABLES

- Cahier des charges de la marque
- Convention d'utilisation de la marque avec les partenaires de l'association d'éleveurs

Facteurs de réussite

- Collectif d'éleveurs convaincus par la démarche
- Partenariats forts et en confiance entre la Chambre d'agriculture, la LPO, la ville d'Angers et l'Agglomération d'Angers, Papillotes et compagnie
- Animation de l'association par la Chambre d'agriculture

Points de difficultés

- Faire entrer de nouveaux éleveurs dans l'association
- Dépendance à un débouché quasi unique
- Contexte économique : retards des versements des MAEC

Votre interlocuteur

Simon GALLAND – Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – simon.galland@pdl.chambagri.fr

Lien utile : [site de l'association « Le Bœuf des Vallées Angevine »](#)



4. Prairies de Loire en Saumurois

Pays-de-la-Loire



VALORISER LES PRAIRIES DE BORDS DE LOIRE

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Patrimoine naturel et élevage

Changer de regard sur l'entretien des prairies inondables

Association Foncière Pastorale (AFP) sur 200 ha

1 100 ha de prairies inondables

2 200 parcelles cadastrales

700 comptes de propriétaires

OBJECTIFS

Maintenir et restaurer les prairies de bords de Loire pour répondre aux enjeux écologique, paysager, hydraulique et économique du territoire.

Actuellement projet très orienté sur le foncier : améliorer la gestion foncière des prairies inondables dans le cadre de l'action « Prairies bords de Loire ».

ORIGINALITÉ DU PROJET

Allier les savoir-faire et les attentes des éleveurs pour répondre aux enjeux du territoire, en utilisant les troupeaux pour l'entretien du site.

Maintenir des prairies de bords de Loire à travers différents aspects : agricole (autonomie des systèmes fourragers), biodiversité.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Prairies des bords de Loire en rive gauche de Montsoreau à St Hilaire/St Florent et en rive droite de Varennes sur Loire à St Lambert-des-Levées.

1100 ha de prairies inondables sur 18 km de bords de Loire.

Entre 15 et 20 agriculteurs concernés.

Reconquête des espaces prairiaux embroussaillés et non exploités, entretien des secteurs en prairies par l'élevage bovins et ovins.

RÉSULTATS

Découverte d'un outil foncier adapté à la gestion pastorale des prairies de bords de Loire, l'AFP (en cours de projet).

Acquisition de connaissances et compétences techniques sur la gestion pastorale : complémentarité prairies sèches et inondables pour l'autonomie fourragère des exploitations agricoles ; démonstrations d'autres techniques de gestion des espaces naturels que celles utilisées habituellement.

Maintien et acquisition de nouvelles prairies : valorisation de la végétation des prairies et prise de conscience sur l'importance des prairies dans leur système de production.

Maintien d'une activité économique et agricole sur un vaste territoire, développement du tourisme en parallèle car milieux ouverts plus attractifs.

PERSPECTIVES

Améliorer la gestion foncière des parcelles en friche et l'entretien des milieux prairiaux en bords de Loire par l'élevage herbager.

Trouver des éleveurs pour installation.

Développer la filière viande bovine du Saumurois, en lien avec la démarche de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines ».

Développer la filière foin du territoire à travers la création d'un groupe d'éleveurs.

Développer la filière cuir déjà existante au niveau de la fabrication de selles d'équitation dans le Saumurois.

HISTORIQUE

2008 : prise de conscience par l'Agglomération Saumur Val-de-Loire des enjeux liés à l'embroussaillage des prairies en bords de Loire.

2009 : création d'un groupe d'éleveurs (8-10 éleveurs) pour effectuer des diagnostics de prairies.

2009 : projet de l'Agglomération : diagnostic des prairies existantes et des différentes situations, conception d'un atlas des propriétaires et des parcelles, caractérisation des haies du secteur.

2013 : rédaction du « Guide de gestion des milieux embroussaillés bords de Loire » avec les éleveurs impliqués dans la gestion pastorale des prairies inondables.

2017-2018 : réponse à l'appel à projet Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département.

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Conseil départemental du Maine-et-Loire
- Conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Agglomération Saumur Val de Loire
- Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire
- Communes impliquées

Partenaires techniques :

- Agglomération Saumur Val de Loire : co-porteur de la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) avec la Chambre d'agriculture.
- Chambre d'agriculture 49 : pilote du projet ENS.
- Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine.
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-la-Loire

OUTILS MOBILISÉS

Territorial : projet ENS « Développer des techniques de réouverture durable sur des sites agricoles à forts enjeux environnementaux »

Foncier : Association Foncière Pastorale (en projet sur 200 ha).

Technique : Diagnostic des prairies : observation des prairies, acquisition de références techniques des prairies de bords de Loire

LIVRABLES

Guide de gestion des milieux embroussaillés bords de Loire

Diagnostics des prairies du territoire.

Facteurs de réussite

- Implication des agriculteurs et des partenaires de manière générale.

Points de difficultés

- Construire le partenariat sur le moyen-terme.
- Articulation administrative du montage de dossier de l'AFP

Votre interlocuteur

Simon LOGERAIS – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire– simon.logerais@pl.chambagri.fr

Lien utile : [Guide de gestion des milieux embroussaillés en bords de Loire](#)

5. Pasto Loire

Centre Val-de-Loire

MAINTIEN DES PRAIRIES DE BORDS DE LOIRE PAR LE PASTORALISME



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Pratiques de pâturage

Rémunération

Valorisation

900 ha pâturés sur 17 communes

12 éleveurs

5 000 ovins et 150 bovins

OBJECTIFS

Maintenir l'élevage extensif en bords de Loire par l'installation de nouveaux agriculteurs et ainsi maintenir l'ouverture des milieux d'intérêt européen.

Globaliser la stratégie du maintien de l'élevage à l'échelle du bassin de la Loire.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Valorisation de la transhumance, des savoir-faire locaux et maintien de races rustiques (brebis solognote)

Démonstration de l'intérêt économique et social du pastoralisme.

Entrée paysage et valorisation touristique des zones humides alluviales.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Projet sur les départements Indre-et-Loire (37), Cher (18), Loir-et-Cher (41), Loiret (45).

270 000 ha en zone humide sur tout le territoire.

Environ 30 000 ha de la SAU en zone humide soit environ 150 agriculteurs concernés.

Vallée alluviale dominée par la céréaliculture.

Classement en site Natura 2000 de plusieurs vallées le long de la Loire (ex : Vallée de la Loire dans le Loir-et-cher, l'Indre-et-Loire, le Loiret et l'Allier).

RÉSULTATS

Pâturage ovin et bovin très efficace pour maintenir les milieux de bords de Loire ouverts (zones d'expansion des crues) et préserver les espèces fragiles comme des espèces patrimoniales (sauterelles, libellules, orchidées, pelouses de sable...) à moindre coûts (comparé à une intervention mécanique).

Apport d'une activité économique aux territoires des bords de Loire et à proximité.

Éleveurs déchargés de loyer grâce aux baux emphytéotiques à l'euro symbolique, conventions de pâturage gratuites, MAEC. Possibilité pour les éleveurs de vivre de leur activité.

Le projet Pasto'Loire est reproductible à partir du moment où il y a un accès au foncier.

Vente en circuits courts permettant de mieux valoriser la production locale.

PERSPECTIVES

Fédérer les Conservatoires d'Espaces Naturels situés dans le bassin de la Loire.

Réalisation d'une plaquette pour revaloriser le projet Pasto'Loire auprès des collectivités et expliquer le projet au grand public.

Démontrer que les élevages des bords de Loire peuvent être compétitifs et viables sans MAEC.

Multiplier les installations agricoles en bords de Loire.

Intégrer des BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) en option Agriculture Biologique et des structures tournées vers l'Agriculture de Conservation des Sols dans le projet.

Créer de nouvelles alliances avec « Paysans de nature »

HISTORIQUE

1996: mise en œuvre du pâturage sur les sites de Guilly (180 ha) et de Benne à Dampierre-en-Burly (55 ha) pour entretien des milieux herbacés ligériens à l'abandon.

2015 : obtention de 900 ha de prairies en bords de Loire et de plus de 500 brebis dans le Loiret. Mise en place d'actions Pasto'Loire dans la Nièvre et le Cher : plus de 700 animaux supplémentaires déployés sur près de 250 ha.

2016 : dépôt d'un PAEC sur 4 départements 270 ha (Vallée de la Loire et de l'Allier en Indre-et-Loire, Loiret, Cher et Loir-et-Cher).

2018 : lancement des réflexions pour fédération du projet à l'échelle de plusieurs Conservatoires des Espaces Naturels (CEN), globalisation de la stratégie de maintien des élevages en bords de Loire et animation du réseau.

2024 : dépôt d'un PAEC sur 4 départements 270 ha (Vallée de la Loire et de l'Allier en Indre-et-Loire, Loiret, Cher et Loir-et-Cher). Mise à jour du cahier technique du bassin de la Loire

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- DREAL Centre – Val de Loire
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Union européenne par le FEADER
- DDT du Loiret
- Conseil régional Centre Val-de-Loire
- Conseil départemental du Loiret
- Communauté de communes Val d'Or et Forêt
- Plan Loire grandeur nature

Partenaires techniques :

- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre Val-de-Loire pilote du projet Pasto'Loire, accompagnement des agriculteurs, mise en place de baux emphytéotiques
- Réseau de 5 autres CEN du bassin de la Loire (Centre Val-de-Loire, Allier, Pays-de-la-Loire, Bourgogne, Loir-et-Cher, Auvergne) : co-pilotes du projet Pasto'Loire
- Fédération des CEN Pôle Loire
- Les Chambres d'agriculture Centre Val-de-Loire : animation des MAEC
- Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole (ARDEAR) Centre Val-de-Loire.
- Groupement Agricole des Biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret (GABOR 45)
- Association Paysans de nature

OUTILS MOBILISÉS

Foncier : Baux emphytéotiques, convention de pâturage, ORE

Financiers : MAEC, DPB, Prime race menacée

Autres :

- Suivis de la végétation des prairies
- Accompagnement individuel et collectif des éleveurs sur la gestion des prairies humides
- Accompagnement à la transmission d'exploitations agricoles

LIVRABLES

Cahier technique du Bassin de la Loire « Le pâturage en vallées alluviales ».

Brochure Pasto' Loire

Facteurs de réussite

- Elus locaux porteurs du projet Pasto'Loire
- Attentes sur le projet des partenaires publics (facilitations des démarches administratives) et élus locaux de la Loire (commune et département, Communauté de communes...)

Points de difficultés

- Elevage minoritaire en Centre Val-de-Loire
- Peu de soutien des éleveurs et de l'élevage en région Centre Val de Loire
- Recruter des éleveurs (départs à la retraite)
- Contexte peu encourageant de la PAC

Votre interlocuteur

Stéphane HIPPOLYTE – CREN Centre Val-de-Loire – stephane.hippolyte@cen-centrevalde Loire.org

Lien utile : [Brochure de présentation du Projet Pasto'Loire Cahier technique du Bassin de la Loire "Le pâturage en vallées alluviales"](#)



6. Prairies humides creusoises

Creuse (23)

EXPÉRIMENTATION DE PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Pâturage en zones humides
Abreuvement
MAEC biodiversité
2 personnes pour travailler sur les contrats territoriaux, déploiement des MAEC et accompagnement aux projets abreuvement.
Surfaces impliquées depuis 2023 : **1 400 ha en mesure préservation milieux humides et 60 ha en création de prairies**
Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC depuis 2023 : **70 exploitations**

Nombre de projets abreuvement déposés depuis l'ouverture de l'AAP Régional (2021) : 225 projets, comprenant la création de forages, mise en place de points d'abreuvement, etc.

OBJECTIFS

Valoriser la restauration ainsi que l'entretien durable des prairies agricoles humides.

Accompagner les agriculteurs vers des démarches et pratiques agro-écologiques, plus vertueuses et en faveur des milieux humides.

Améliorer l'autonomie en eau des exploitations.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Baisse du nombre d'exploitants (-25% entre 2010 et 2020) associée à une augmentation de la SAU par exploitation (+32%) : Risque de déprise agricole de certains terrains moins favorables à une exploitation pérenne, notamment les milieux humides.

Essentiellement élevage bovin sur prairies naturelles (sèches et humides).

1 400 ha de prairies humides engagées en MAEC en 2023 et 2024.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Accompagnement personnalisé des agriculteurs sur l'adaptation de leurs pratiques en milieux humides.

Accompagnement individuel des agriculteurs à l'abreuvement des troupeaux.

RÉSULTATS

Remise en valeur de prairies humides, restauration et maintien de la biodiversité de ces milieux particuliers.

Meilleure valorisation de l'herbe et meilleur accès à une eau de qualité → effets positifs sur les élevages.

Soutien de l'activité d'élevage d'herbivores sur département via des MAEC dédiées.

Amélioration du système fourrager des exploitations et donc meilleure valorisation des produits agricoles.

Maintien d'un paysage plus ouvert qui participe à la qualité de vie des habitants du département

PERSPECTIVES

Recherche de solutions pour faire face aux déficits hydriques en été/automne constatés depuis plusieurs années par l'accompagnement des agriculteurs et la mise en place de point d'abreuvement

Maintenir un dialogue entre la Chambre d'agriculture et les éleveurs sur la bonne gestion des zones humides agricoles.

HISTORIQUE

2009-2013 : Projet CASDAR « Milieux Humides Agricoles » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne (Bassin de la Briance)

2013 : Poursuite des actions en prairies humides à l'aide de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) et le Projet « Herbe et fourrage »

2015 : Validation du premier PAEC pour la période 2015-2020

2021 : Lancement du premier Appel à Projet de la région Nouvelle Aquitaine pour accompagner les exploitants dans leurs projets d'abreuvement

2023 : Lancement du nouveau PAEC sur la période 2023-2027, avec déploiement de MAEC à Enjeu Biodiversité (préservation des milieux humides et création de prairies).

ACTEURS DU PROJET

Partenaire financier :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Département de la Creuse
- Région Nouvelle Aquitaine

Partenaires techniques des CTMA :

- Syndicats Intercommunaux d'Aménagement
- Structures gemapiennes
- PNR de Millevaches en Limousin
- Conseil Départemental de la Creuse
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et CPIE des Pays Creusoises
- Fédération Départementale de pêche
- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

OUTILS MOBILISÉS

Territorial : 11 Contrats Territoriaux, dont 1 Contrat Territorial Re-Sources (CTR) et 1 Contrat de Progrès Territorial (CPT), répartis sur l'ensemble du département. Réalisation de Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)

PAC : Engagements en MAEC « préservation des milieux humides » (MHU) et « création de prairies » (CPRA)

Autres : Formation MAEC des agriculteurs au pâturage des zones humides. Appel à Projet Régional pour l'abreuvement aux champs.

LIVRABLES

Plaquette technique sur l'abreuvement utilisé pour l'animation et le conseil aux agriculteurs

Diagnostics d'exploitation et compte-rendu d'entretiens individuels.

Bilan des actions en fin de programmation des Contrats Territoriaux

Facteurs de réussite

- Evolution du regard des éleveurs sur les prairies humides dans un contexte de changement climatique
- Territoire entièrement couvert par des CT
- Implication des élus de la Chambre d'agriculture dans les dossiers Eau et Zones humides

Points de difficultés

- Forte baisse des financements ces dernières années et dans le futur (MAEC et animation CT)
- Difficultés à mobiliser les agriculteurs sur la thématique d'entrée « zones humides »
- AAP Régional, dédié exclusivement à l'abreuvement aux champs depuis 2023

Votre interlocuteur

Julie LEBLANC – Chambre d'agriculture de la Creuse – julie.leblanc@creuse.chambagri.fr

Lien utile : [Guide technique de l'abreuvement](#)

7. Marais et vallées alluviales en Pays-de-la-Loire

Pays-de-la-Loire

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Performances de l'élevage extensif

Fermes de référence

Marais et vallées alluviales

50 fermes de références

3 ans de suivi

13 territoires Natura 2000

OBJECTIFS

Comprendre les systèmes d'élevages de ces territoires à forts enjeux environnementaux et à fortes contraintes naturelles.

Proposer des solutions d'optimisation de l'activité de pâturage au sein de l'activité d'élevage.

Valoriser les fourrages de ces territoires et améliorer la gestion sanitaire des troupeaux.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Projet issu de la volonté des agriculteurs.

Réseau de 50 fermes de références.

1ère étude réalisée à l'échelle des Pays-de-la-Loire.

Combinaison d'approches complémentaires : économique, sociale et environnementale.

Etudes de solutions d'optimisation de l'activité de pâturage.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Réseau de fermes de références localisées au sein de 13 territoires Natura 2000 en Loire-Atlantique, Vendée et Maine et Loire.

140 000 ha en zone Natura 2000, dont près de 66 000 ha de SAU.

Plus de 3 700 exploitants sur ces territoires déclarent au moins une parcelle en zones humides à la PAC.

Majoritairement élevages bovins lait et viande.

L'état des zones humides varie selon les territoires. Tous les territoires sont classés en Natura 2000 + Ramsar pour les sites de Grand-Lieu, Marais breton, Brière, Guérande et Mès, Basses Vallées Angevines.

RÉSULTATS

Etude technico-économique : grande diversité des exploitations et des stratégies technico-économiques. Constat de la bonne efficacité technique et économique des fermes de références.

Etude sociologique : hétérogénéité de la perception des milieux humides par les éleveurs.

Etude environnementale : biodiversité remarquable. Pratiques agricoles sur les zones humides favorables.

Références qualitatives et quantitatives sur le fourrage : résultats très hétérogènes, forte biodiversité floristique. Qualité et quantité des fourrages fortement dépendantes des niveaux d'eau.

Suivi sanitaire des troupeaux : risque parasitaire directement lié à la nature du milieu avec une variabilité tenant aux pratiques et aux typologies de marais.

PERSPECTIVES

Projet de montage d'un GIEE en cours.

Mettre en ligne le rapport sur le site internet de la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire.

Déposer une candidature au Casdar pour continuer de travailler sur ces thématiques

GIEE : répondre à un appel à candidature « Transmission des savoirs et savoir-faire » pour travailler sur les modalités et canaux de transmission.

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF

HISTORIQUE

2007 : création d'une commission marais à l'initiative des élus de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (30 éleveurs ligériens).

Au fil des années : élargissement de la commission à l'ensemble des acteurs en lien avec les problématiques de marais et vallées alluviales.

2014 : démarrage du projet **APEX : Amélioration des Performances de l'élevage EXTensif en marais et vallées alluviales.**

2018 : séminaire de clôture du projet APEX

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Conseil Régional des Pays-de-la-Loire
- Casdar

Partenaires techniques :

- Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire (44, 49 et 85) : diagnostics technico-économiques et biodiversité, suivis flore et valeur fourragère
- Institut de l'Élevage (IDELE) : études technico-économique et finition des animaux
- INRAE de St-Laurent-de-la-Prée : étude fourragère
- Groupement de défense sanitaire de Loire-Atlantique : étude sanitaire des troupeaux
- Etablissements d'enseignement agricole (Lycée Nature de la Roche sur Yon, ESA Angers, Lycées St Clair de Derval) : études sociologique et environnementale, finition des animaux
- Université de Rennes : étude fourragère

OUTILS MOBILISÉS

Technique :

- Diagnostics technico-économiques des élevages avec l'outil IDELE « Diapason ».
- Diagnostics d'exploitations agricoles et prairial avec l'outil Chambre d'agriculture IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricoles).
- Enquête sociologique avec des entretiens semi-directifs par des étudiants de l'ESA d'Angers.
- Suivis ponctuels et dynamiques de la valeur fourragère des prairies humides.
- Géo-référencement des suivis flore et valeur fourragère avec l'outil Chambre d'agriculture « Nos territoires ».

Communication/sensibilisation : Concours Général Agricole des Pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours.

LIVRABLES

Plaquette de présentation du projet APEX.

Vidéo « Paroles d'éleveurs », témoignages de 3 éleveurs du réseau de fermes de référence.

Articles dans la presse agricole et la revue « Zones Humides » (La lettre du forum), et dans la presse locale comme le périodique Ouest-France.

Rapport de synthèse du projet pour la DGER (MAA).

Facteurs de réussite

- Réseau d'éleveurs très impliqué pendant toute la durée du projet
- La Chambre d'agriculture connaît et travaille depuis longtemps avec ce réseau d'éleveurs
- Bonne entente entre les partenaires
- Financement suffisant

Points de difficultés

- Remplacement régulier des collaborateurs de la Chambre d'agriculture qui ont suivi le projet
- Partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler sur des projets Casdar : difficultés au niveau administratif

Votre interlocuteur

Agnès LANNUZEL – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire – agnes.lannuzel@pl.chambagri.fr
Chantal DENIAUD – Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire – chantal.deniaud@pl.chambagri.fr

Lien utile : [accès aux restitutions, vidéos du projet et à la plaquette de présentation du projet APEX](#)

8. Baie de Somme

Somme (80)

MAINTIEN DE L'AGRICULTURE AU SEIN DES ZONES HUMIDES DE LA PLAINE MARITIME PICARDE

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Diagnostics technico-économiques
Expérimentations
Forts enjeux biodiversité
Valorisation
50 éleveurs engagés dans des diagnostics technico-économiques
40% des prairies et **50% des agriculteurs** en MAEC
10 structures engagées dans le projet

ORIGINALITÉ DU PROJET

Site pilote des expérimentations nationales pour la préservation de l'élevage en milieux humides suite à la mission CGAAER/CGEDD qui a donné lieu au rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».
Chiffrage des écarts de revenus entre éleveurs en totalité ou partiellement en zones humides et éleveurs hors zones humides.
Lien entre pratiques agricoles et biodiversité

RÉSULTATS

MAEC permettent de maintenir l'élevage et donc de préserver les fonctionnalités et la biodiversité des prairies humides du territoire.
Interconnaissance des acteurs de l'agronomie et de l'écologie, changement des perceptions des éleveurs.
Meilleures connaissances et compréhension du territoire : acquisition d'une très bonne connaissance des prairies du territoire d'un point de vue agro-écologique et du fonctionnement des systèmes d'exploitation.
Des expériences réussies (d'un point de vue agricole et environnemental) de remise en pâturage de marais à fort enjeu biodiversité.
Marque « Saveur Baie de Somme » : création d'une dynamique sur la valorisation des productions agricoles.

OBJECTIFS

Situer et comparer les performances techniques et économiques des élevages, valoriser les fonctions des prairies humides au niveau agricole et écologique.
Suivre la valeur écologique des prairies.
Valoriser les productions en zones humides.
Développer la valorisation du foncier public pour l'activité agricole.
Poursuivre, améliorer les politiques publiques en faveur de l'élevage.
Mettre en place une gouvernance partagée : mobiliser les éleveurs autour du projet.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

29 communes autour de la Baie de Somme.
21 000 ha de zones humides et 19 000 ha de SAU en zones humides soit 220 agriculteurs concernés.
Zone de polyculture-élevage avec diminution d'environ 20% du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010.
Depuis 30 ans, développement des cultures industrielles (pommes de terre et betteraves) au détriment des prairies.
Bon à très bon état des zones humides restantes du fait de pratiques globalement assez extensives et de la mise en œuvre de gestion conservatoire.
Zones humides classées site Natura 2000, site RAMSAR Grand Site de France Baie de Somme. Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme.

PERSPECTIVES

Développer le volet MAE collective et PSE en lien avec la mission CGAAER/CGEDD.
Conforter les connaissances acquises avec Pâtur'Ajuste et une dynamique collective sur la partie technique.
Développer la marque et la filière viande bovine du territoire.
Mettre en place les actions Installation/Transmission – Gestion hydraulique
Mise à jour du rapport de l'observatoire (publié tous les 2 ou 3 ans)

HISTORIQUE

2008 : Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) opérateur MAE
2012 - 2015 : lancement du 1er programme d'action du SMBS-PMP avec les fonds Interreg, intégration du projet au sein de l'action 19 du PNMH, démarrage du Plan pour le maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) de l'Agence de l'eau Artois-Picardie dont la Baie de Somme est l'un des sites pilotes.
2015 : renouvellement du programme d'action + nouvelle PAC, nouvelles MAE plus adaptées au territoire.
2017 : la Baie devient l'un des 3 sites pilotes des expérimentations « Préservation de l'élevage extensif en milieux humides ».
2018-2020 : renouvellement, élargissement du projet

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- Plan pour le maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie

Techniques :

- Observatoire agro-écologique des prairies, suivis écologique des prairies
- Démarche Pâtur'Ajuste
- Diagnostics technico-économiques
- Audits de conseil sur le parasitisme
- Diagnostic des filières locales pour évaluer les potentialités de développement de l'agriculture Biologique

Communication/sensibilisation :

- Journées de restitution collectives des résultats des diagnostics à destination des éleveurs
- Rencontre régionale (forum)
- Concours des Pratiques agro-écologiques – prairies et Parcours

Financiers : MAEC et Mission CGAAER/CGEDD

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Conseil Départemental de la Somme
- Chambre d'agriculture et Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard comme co-pilotes du co-pilotes du projet et de la mission nationale en Baie de Somme

Partenaires techniques :

- Syndicat mixte Baie de Somme et Chambre d'agriculture de la Somme : animation technique
- Conservatoire du littoral : maîtrise foncière.
- Avenir conseil élevage : suivis technico-économiques des exploitations agricoles
- Association syndicale autorisée des bas champs
- Syndicat d'aménagement hydraulique du Marquenterre
- VET'El : accompagnement gestion parasitaire.
- Scopela : accompagnement démarche Pâtur'Ajuste
- Bio en Hauts-de-France : développement du bio dans la Baie
- Conservatoire Botanique National de Bailleul : suivi écologique des prairies
- Association de préfiguration du PNR de Picardie-Maritime
- Collectivités et Services de l'Etat

LIVRABLES

1ère version du rapport de l'observatoire agro-écologique ; 12 fiches de synthèses techniques (gestion des prairies, des mares et milieux aquatiques, des haies, réglementation...) ; Actes des rencontres régionales.

Facteurs de réussite

- Appui constant des partenaires financiers et techniques
- Partenariat Syndicat mixte Baie de Somme - Chambre d'agriculture 80 qui fonctionne bien
- Des éleveurs moteurs et porteurs des enjeux et actions agro-écologiques du projet

Points de difficultés

- Retard de paiement MAE, réforme de l'ICHN
- Démobilisation des éleveurs face aux difficultés économiques et administratives
- Légitimité du syndicat mixte à construire sur certains sujets autres qu'agricoles, ex : gestion hydraulique

Votre interlocuteur

Stéphane VERSCHEURE – Chambre d'agriculture de la Somme – s.verscheure@somme.chambagri.fr
Matthieu FRANQUIN – Syndicat Mixte de Baie de Somme – Grand Littoral Picard – matthieufanquin@baiedesomme.fr

Lien utile : Rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » et [fiches techniques](#) ; [Observatoire agro-écologique des prairies](#)

9. Moyenne Vallée de la Somme

Somme (80)



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Audits technico-économiques

36 contrats MAE (666 ha) dont **34** en zones humides (512 ha) en 2023

189 exploitations agricoles concernées par au moins une parcelle en zone humide

897 ha de zones humides analysées et cartographiées :
320 espèces végétales dont **41** espèces d'intérêt patrimonial.

Suivis écologiques réalisés entre 2021 et 2024 par le CEN : 96 relevés floristiques réalisés chez 15 exploitants – 16 espèces en moyenne par relevé - 15 espèces rares ou menacées observées.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Territoire pilote du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie.

Création d'un groupe technico-économiques (GTE) : groupe de conseillers dédiés aux diagnostics technico-économiques des exploitations agricoles en zone humide du territoire.

RÉSULTATS

Elevages laitiers : peu d'écart entre les marges brutes entre zone de plaine et zone humide.

Elevages allaitants : écarts de marges brutes de -20% à -50% entre zone humide et zone de plaine. Quelques exploitations en zone humide ont de meilleures marges brutes que celles en zone de plaine.

Résultats économiques en zone humide dépendent de la technicité de l'éleveur, de la cohérence du système de production et de la valorisation des prairies humides.

Suivi sanitaire des troupeaux : Audits auprès des éleveurs bovins et petits ruminants par VET'EL à la gestion raisonnée du parasitisme, conseil et analyses vétérinaires.

10 parcelles suivies depuis 2016 : globalement maintien voire amélioration de la diversité floristique

Moyenne Vallée de la Somme classée **RAMSAR**.

Mise en place de la démarche Pâtur'Ajuste
Cartographie des zones humides du territoire par le CEN finalisée en 2021.

OBJECTIFS

Améliorer la rentabilité des élevages via une augmentation des marges. Maintenir les surfaces actuelles en prairies humides et leurs fonctionnalités. Affirmer le rôle des prairies humides via de nouvelles formes de communication avec une double cible : agriculteurs et grand public.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

La MVS se situe dans la vallée de la Somme, le plus vaste ensemble de marais tourbeux alcalins de l'Ouest de l'Europe.

154 communes concernées

Majoritairement élevages bovins (viandes et laitiers). 179 élevages de ruminants (bovins majoritairement et quelques ovins et caprins)

MVS classée RAMSAR et parcelles en site Natura 2000.

PERSPECTIVES

Poursuite des audits d'exploitations agricoles et sanitaires.

Poursuivre la valorisation de l'herbe pour toujours améliorer la technicité des éleveurs.

Trouver des moyens pour mobiliser les agriculteurs.

Extension du territoire aux affluents de la Somme en 2025.

Travailler à l'échelle du système fourrager en intégrant du conseil sur des cultures fourragères à bas niveau d'intrants, type méteil, couverts d'intercultures, ou prairies temporaires.

PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN MOYENNE VALLÉE DE LA SOMME

HISTORIQUE

2012 : le territoire de la Moyenne Vallée de la Somme (MVS) candidate pour intégrer le PMAZH de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

2015 : projet de la MVS validé par l'Agence de l'eau et caractérisation du territoire (nombre d'éleveurs sur la zone, utilisation des surfaces par les agriculteurs...).

2018 : poursuite des audits technico-économiques et des suivis sanitaires des troupeaux. Analyse de l'étude de marché.

2025 : Agrandissement du territoire d'action

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie

Technique :

- Audits technico-économiques dans le cadre d'un groupe technico-économique dédié
- Diagnostics sanitaires de troupeaux
- Cartographie des prairies humides de la MVS
- Animation de formation sur la caractérisation de la flore présente en zones humides.
- Outils de suivis écologiques : relevé floristique sur des placettes fixes de 25 m² – calcul d'indicateurs écologiques pour analyser l'évolution.

Communication /sensibilisation :

- Lettre info annuelle aux agriculteurs
- Module pédagogique de la démarche Pâtur'Ajuste dans le lycée de secteur
- Visites techniques d'exploitations agricoles sur l'ensemble des territoires impliqués dans le PMAZH destinées aux agriculteurs.
- Portes ouvertes à destination des élus locaux.
- Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

PAC : MAEC (ex : gestion des milieux humides, retard de fauche, maintien d'un couvert herbacé)

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre du PMAZH
- Conseil Départemental de la Somme et Chambre d'agriculture de la Somme : co-pilotes du projet

Partenaires techniques :

- Conservatoire d'Espaces Naturels Picardie : maîtrise foncière, cartographie des prairies humides du territoire
- Avenir Conseil Elevage
- VET'EL : suivis sanitaires des troupeaux
- Chambre d'agriculture de la Somme : audits technico-économiques, animation des MAEC
- Association « Bio Hauts de France » : sensibilisation des collectivités au bio et enquête sociologique sur le bio, destinée aux agriculteurs des territoires MVS et PMP
- Scopela
- Institut de l'élevage

LIVRABLES

Lettre info 2023

Brochure "[les plantes de mes prairies humides](#)" réalisée par le CEN.

Plaquettes d'appui à la gestion technico-économique : 9 plaquettes témoignages réalisées à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Facteurs de réussite

- Noyau d'éleveurs motivés
- Partenariats qui fonctionnent
- Echanges entre les partenaires : élargissement des approches

Points de difficultés

- Agriculteurs exploitant peu de prairies humides se sentent moins concernés par le projet.
- Difficultés à monter des collectifs d'éleveurs
- Déprise des activités d'élevage notamment laitier

Votre interlocuteur

Anaïs MONTEL – Chambre d'agriculture de la Somme – a.montel@somme.chambagri.fr

Lien utile : [Détails sur le PMAZH](#) et [Plaquette appui à la gestion technico-économique des exploitations](#)

10. Plaines de la Scarpe et de l'Escaut



Nord (59)



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Pâturage prairies humides - Fourrages
Références technico-économiques
Gestion du parasitisme – 30 éleveurs suivis
Une trentaine d'éleveurs engagés dans le programme
25 audits de gestion Technico-Economiques par an

ORIGINALITÉ DU PROJET

Construire le programme à partir des besoins des éleveurs de la zone, animation participative pour faire s'exprimer les éleveurs.

Toutes les filières sont éligibles à partir du moment où elles valorisent des prairies.

Renforcer la viabilité des élevages en milieu humide par des solutions innovantes.

RÉSULTATS

Changement de regard des agriculteurs sur les prairies humides : passage d'une perception plutôt négative à plus positive. Les éleveurs commencent à gérer leurs prairies humides différemment des prairies sèches.

Toucher des agriculteurs bénéficiant de peu de conseils habituellement.

Les **deux types de prairies** : sèches et humides sont **bénéficiaires de l'accompagnement** via une approche globale.

Montée et élargissement des compétences des partenaires.

Présentation des données aux techniciens et éleveurs concernant la caractérisation des prairies humides, les résultats du suivi Agro-Ecologique, les résultats technico-économiques et suivi du parasitisme à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

OBJECTIFS

Renforcer la viabilité des élevages en zone humide à l'aide de solutions technico-économiques cohérentes avec les enjeux environnementaux et les objectifs de production de l'éleveur.

Accompagner les agriculteurs dans la gestion et la valorisation de leurs prairies humides à travers une approche globale de leurs systèmes d'exploitation.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

48 communes sélectionnées présentant des surfaces en prairies humides importantes.

Un éleveur peut bénéficier du programme s'il exploite au moins 1 prairie humide sur une de ces 48 communes.

Essentiellement activité d'élevage bovins allaitants et laitiers.

Classification Ramsar depuis 2020

PERSPECTIVES

Communiquer auprès des élus et du grand public sur l'intérêt de l'élevage sur le territoire et les pratiques mises en œuvre par les éleveurs.

Elargissement du dispositif de PSE

Attirer de nouveaux éleveurs à rejoindre le programme

MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONE HUMIDE EN SCARPE-ESCAUT

HISTORIQUE

2013 : lancement du PMAZH à l'initiative de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur le site Scarpe-Escaut.

2017 : dernière année du suivi agro-écologique lancé en 2013 sur 10 prairies du territoire. Un suivi prairie plus global est proposé aux éleveurs dès 2018.

2018 : évaluation locale du PMAZH auprès des partenaires et des éleveurs impliqués sur le site de la Scarpe-Escaut.

2019 : Valorisation des données acquises depuis le début du programme. Lancement de la démarche Pâtur'Ajuste sur le site.

2020 : Co-pilotage du projet avec le PNR Scarpe-Escaut

2021 : Construction du dispositif de paiement pour services environnementaux avec les éleveurs sur trois communes du PMAZH

2022 : Elargissement du programme aux petits ruminants et aux équins

2025 : Elargissement du périmètre géographique

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Artois-Picardie (70%)
- Autofinancements des partenaires techniques (30%)

Partenaires techniques :

- Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais : animation du PMAZH sur le site Scarpe-Escaut ; audits technico-économiques, accompagnement technique sur le pâturage
- PNR Scarpe-Escaut : suivi écologique des prairies; cartographie des prairies humides, accompagnement technique du pâturage
- Avenir Conseil Elevage : audits technico-économiques, accompagnement technique du pâturage
- VET'EL : audits vétérinaires
- Scopela : Formation des techniciens à la démarche Pâtur'Ajuste

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) du bassin Artois-Picardie

Techniques :

- Clé simplifiée de caractérisation des prairies humides, Méthode CarHAB
- Audits de Gestion Technico-Economique (GTE)
- Suivi et accompagnement technique des éleveurs sur les prairies, démarche pâtur'Ajuste
- Audits vétérinaires

PAC : MAEC

Autre :

- Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours
- Paiement pour services environnementaux

LIVRABLES

Posters sur le réseau de parcelles « suivi agro-écologique » à l'échelle du bassin.

Fiches avec message clés sur la diversité et la valeur d'usage des prairies.

Synthèse des suivis technico-économiques.

Fiches témoignages d'éleveurs réalisant la GTE.

Vidéos avec témoignages d'éleveurs et de techniciens sur les actions clés du programme.

Dans le cadre de la démarche Pâtur'Ajuste : retours d'expériences d'éleveurs.

12 fiches de capitalisation d'expériences (sur le suivi technico-économique, le suivi agro-écologique, la démarche Pâtur'Ajuste, les temps de restitution aux éleveurs...).

→ Retrouvez tous ces documents sur le [site internet](#)

Facteurs de réussite

- Temps d'animation consacré aux actions du site
- Partenaires principaux impliqués sur le territoire et dialogue entre partenaires du programme (dont éleveurs) et définition d'objectifs partagés
- Noyau d'éleveurs investis depuis longtemps dans le programme et qui témoignent facilement de leur expérience

Points de difficultés

- Indisponibilité des éleveurs pris par leur métier
- Manque de retours sur certaines actions aux éleveurs
- Turn-over des techniciens
- Difficile de toucher de nouveaux éleveurs

Votre interlocuteur

Anne-Laure DEMARTHE – Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais – anne-laure.demarthe@npdc.chambagri.fr

Lien utile : [site internet du PMAZH](#), [Présentation du PMAZH de l'Agence de l'eau](#)



11. SAGE Douve-Taute

Normandie

PROGRAMME D'ACTION « ZONES HUMIDES, AGRICULTURE ET TERRITOIRE »

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Co-construction sur l'agro-environnement

Prospective

Collectivités territoriales

20 fermes de références

150 contrats MAEC sur le territoire

OBJECTIFS

Maintenir et valoriser l'économie agricole en zones humides et concilier les pratiques agricoles et la préservation des zones humides à travers des axes de travail tels que le technico-réglementaire, la gestion du parasitisme et l'étude de la valeur fourragère des prairies humides.

Sensibiliser et communiquer sur les zones humides. Concilier développement des territoires et préservation des zones humides.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Etude prospective menée sur la gestion des zones humides du SAGE pour définir les actions du Programme d'Action Territorial « Zones humides, Agriculture et Territoire ».

Co-construction collective d'un projet de préservation des zones humides sur un bassin versant comprenant différents types de zones humides (en marais et hors-marais).

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Distinction entre zones humides de marais et de zones humides dites « ordinaires » ou « amonts » regroupant des zones de bordure de cours d'eau, de tête ou milieu de bassin versant.

Sur les bassins versants de la Douve et de la Taute, on compte environ 33 000 ha de zones humides (*source DREAL Normandie*) :

- 22 500 hectares de zones humides de marais
- 10 500 hectares de zones humides amonts/ordinaires

RÉSULTATS

Recrutement de 20 exploitations agricoles en zone humide hors-marais (des projets sur les exploitations en marais sont déjà en cours) pour un diagnostic de la place des zones humides dans les systèmes d'exploitations agricoles.

150 agriculteurs ont contractualisé des **MAEC** en zones humides pour 500 agriculteurs présents en ZH sur le territoire du SAGE Douve-Taute.

Facilitation des relations de travail entre le PNR des marais du Cotentin et de Bessin et les agriculteurs.

Création d'une bonne dynamique sur le territoire entre structures n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble autour de la gestion des zones humides grâce à l'étude prospective et la sensibilisation des EPCI.

PERSPECTIVES

Réaliser le bilan des analyses de la place des zones humides dans les exploitations agricoles hors marais. Poursuivre la mise en place de l'ensemble des actions du PAT.

Publier un guide technique sur la gestion des zones humides hors marais.

Construire un livret technico-réglementaire sur les pratiques de gestion des zones humides.

Travailler à la gestion du parasitisme en zones humides.

Mettre en place des protocoles à la parcelle pour améliorer la qualité fourragère des prairies humides.

HISTORIQUE

2014-2015 : étude prospective sur la gestion des zones humides par un groupe de travail multi-acteurs.

2016-2017 : montage du Programme d'Action Territorial (PAT) « Zones humides, Agriculture et Territoire » du SAGE de la Douve-Taute.

2017 : recherche de financements.

2018 : lancement des actions du PAT.

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- EPCI inclus dans le SAGE Douve-Taute
- Conseil départemental de la Manche
- Chambre d'agriculture de Normandie

Partenaires techniques :

- Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin et Chambre d'agriculture de Normandie : co-pilotes du programme d'action territorial
- EPCI engagés dans la démarche à l'échelle du SAGE
- DDTM 50 : membre du groupe de travail pour la construction d'un livret réglementaire simple pour les agriculteurs
- DREAL Normandie
- Conseil Départemental de la Manche
- Conseil Régional de Normandie

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- Programme d'Action Territorial (PAT)

Technique :

- Diagnostics de la place des zones humides sur un réseau de 20 fermes de références
- Accompagnement des agriculteurs à la contractualisation de MAEC
- Accompagnement des collectivités par la Chambre d'agriculture et le PNR dans le cadre de projets d'aménagement sur le territoire du SAGE

PAC : MAEC

LIVRABLES

Guide technique sur la gestion des zones humides hors-marais.

Facteurs de réussite

- Acteurs du territoire réceptifs à la thématique et à la démarche du projet, notamment agriculteurs ouverts aux discussions sur la gestion des zones humides
- Soutien financier du projet
- Contexte agricole départemental : département d'élevage

Points de difficultés

- MAEC non renouvelées après 2018
- Nécessité de plus de temps pour approfondir les actions engagées

Votre interlocuteur

Hélène LALLEMAND – Chambre d'agriculture de Normandie – helene.lallemand@normandie.chambagri.fr

Lien utile : [SAGE Douve-Taute](#) et [Plaquette MAEC en zones humides du PAT du SAGE Douve-Taute](#)

12. Champagne humide

Grand Est (Aube)



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Fibre herbagère
Innovation
125 agriculteurs enquêtés
1 200 ha de prairies permanentes potentielles
1200 maisons/an potentiellement isolées avec le gisement

OBJECTIFS

Trouver un autre usage aux prairies quand l'élevage disparaît
 Sortir de la dépendance aux systèmes de compensation environnementale
 Conserver les espèces patrimoniales (rôle des genêts)

ORIGINALITÉ DU PROJET

Démarche innovante de recherche et développement
 Echanges avec les services de l'Etat sur un territoire de réserve naturelle pour protéger tout en trouvant des solutions de valorisation économique

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Territoire historiquement tourné vers l'élevage ayant maintenant basculé dans les grandes cultures en majorité : Perte progressive du savoir-faire de gestion des prairies
 Fort enjeu biodiversité : Réserve naturelle de la Seine Champenoise
 Fort enjeu eau : alimentation du bassin parisien et lac de rétention pour la gestion des inondations
 Beaucoup de projets impactant les terres agricoles : canal grand gabarit, troisième EPR sur la centrale de Nogent-sur-Seine

RÉSULTATS

Une cinquantaine d'agriculteurs identifiés pour participer au lancement du projet de recherche sur une valorisation de la fibre herbagère
 Lancement d'un projet sur 5 ans avec l'OFB pour le suivi des prairies en fauche tardive (suivi flore, insectes et oiseaux)

PERSPECTIVES

Créer une plateforme recensant les prairies disponibles pour la fauche et le pâturage pour la création d'une filière fibre
 Vérifier la compatibilité du gisement avec une industrialisation des processus tout en réalisant un suivi floristique et pédologique des prairies
 Analyser la valeur fourragère et sanitaire pour remettre des animaux en pâture
 Identifier des investisseurs pour le projet tout en arrivant à un équivalent de 300€/ha pour intéresser les agriculteurs

ALTERNATIVES À LA VALORISATION DES PRAIRIES PAR L'ÉLEVAGE LORSQU'IL EST IMPOSSIBLE

HISTORIQUE

Septembre 2021 : Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt filière de l'Agence de l'eau Seine Normandie
Mars 2022 – Démarrage du diagnostic du territoire et de l'enquête auprès des agriculteurs
Mars 2024 – Fin du diagnostic
Septembre 2024 – Analyse et étude de marché pour orienter les investissements

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Seine Normandie
- Région Grand Est
- Département de l'Aube

Partenaires techniques :

- Chambre d'agriculture de la Marne
- Chambre d'agriculture d'Ile-de-France
- Marne conseil élevage
- Fibre recherche et développement
- Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central

OUTILS MOBILISÉS

Leviers de la PAC :

- MAEC contractualisées pour pallier le temps de mise en place du projet
- PSE en projet avec l'émergence du nouveau SAGE

LIVRABLES

Newsletter aux agriculteurs sondés lors de la première phase du projet
 Newsletter aux collectivités

Facteurs de réussite

- Capacité à avancer rapidement pour faire émerger une filière
- Projet avec un fort intérêt territorial qui attirera facilement des investisseurs

Points de difficultés

- un sujet aussi innovant et peu concret
- Vieillesse des populations actives d'agriculteurs

Votre interlocuteur

Jérôme CHAUMONTET - Chambre d'agriculture de l'Aube - jerome.chaumontet@aube.chambagri.fr

Lien utile : [Page du projet sur le site de la chambre d'agriculture de l'Aube](#)

13. Languedoc - Roussillon

Pyrénées-Orientales (66)

PRÉSERVER LES PRAIRIES HUMIDES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Autonomie fourragère

Foncier agricole

Références agronomiques

OBJECTIFS

Pérenniser et protéger le foncier agricole.

Acquérir des références agronomiques et environnementales sur les prairies humides de la plaine du Roussillon à l'échelle du département.

Sensibiliser les collectivités, les propriétaires privés et les usagers sur l'enjeu du maintien d'un élevage extensif en zones humides, garant de leur préservation.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Implication d'organismes agricoles et environnementaux locaux autour d'un projet commun de préservation des zones humides de la Plaine des Pyrénées-Orientales.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Prairies humides à vocation agricole réparties sur 10 communes d'Argeles-sur-Mer à Thuir.

912 ha sur 8 prades (zone de prairies humides du Roussillon).

Paysage méditerranéen consacré à la viticulture et l'arboriculture et fortement urbanisé.

Etat environnemental des prairies humides très bon à mauvais selon les prades.

RÉSULTATS

Diagnostique des pratiques agricoles et environnementales : photographie de l'état des milieux humides et des enjeux agro-environnementaux pour faire ressortir des actions à mettre en œuvre.

Valorisation de zones agricoles peu 'connues' inscrites dans les enjeux sociétaux actuels (préservation de l'environnement et de la santé des êtres humains) et sensibilisation des acteurs locaux.

Agriculteurs satisfaits de la mise en valeur et de la reconnaissance de leur activité.

Impact environnemental : à ce stade d'avancement du projet l'objectif est de permettre la préservation de milieux humides atypiques, utilisant peu d'intrants et représentant une production fourragère stratégique dans un contexte de réchauffement climatique.

PERSPECTIVES

Perspectives à court terme :

- produire des références sur la gestion des prairies humides par l'élevage extensif
- réaliser un suivi des pratiques agricoles exercées et de l'état des prairies humides
- travailler sur des propositions d'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique
- réaliser un film sur les enjeux élevage et environnement en zones humides

Perspectives à long terme :

- travailler sur la transmission des exploitations agricoles
- poursuivre la sensibilisation des propriétaires privés et des collectivités du département sur l'intérêt de préserver le foncier agricole en zones humides

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Partenaires techniques :

- Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
- Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales : pilote du programme d'action

HISTORIQUE

2012 – 2013 : démarrage du projet « Pratiques d'élevage sur les zones humides conciliant enjeux agricoles et environnementaux » porté pour le 1^{er} volet du projet par l'IDELE.

2013 : en parallèle, la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales démarre un premier diagnostic des enjeux et des pratiques agricoles liés à l'élevage en plaine humide continentale (prairies humides) du Roussillon. Etablissement d'un PAEC au sein de l'ex-région Languedoc-Roussillon ; mise en place des MAEC spécifiques aux prairies humides de la plaine du Languedoc-Roussillon.

2015 : mise en place de la MAEC SHP (Systèmes Herbagers et Pastoraux).

2016 : signature d'un accord-cadre avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC). Lancement de diagnostics sur 12 exploitations agricoles comportant au moins en partie des prairies humides.

OUTILS MOBILISÉS

Territorial : accord cadre avec l'Agence de l'eau RMC
Communication/sensibilisation : sensibilisation des collectivités autour des zones humides ; Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques - Prairies et Parcours

Techniques :

- diagnostics des enjeux environnementaux avec la méthode RhoMÉO (outil d'évaluation des fonctionnalités et de l'état écologique d'une zone humide à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée),
- diagnostic des pratiques agricoles avec l'établissement d'une base de données du parcellaire agricole et des prairies humides du département :
 - identification des parcelles en zones humides,
 - identification des pratiques agricoles exercées en zones humides,
 - identification des enjeux environnementaux et fonctionnalités de zones humides

PAC : MAEC

LIVRABLES

Références agro-écologiques sur la gestion des prairies humides par l'élevage extensif.

Film et synthèse des actions de sensibilisation sur les enjeux élevage et environnement des prairies de plaine du département.

Facteurs de réussite

- Implication des agriculteurs
- Bon partenariat entre acteurs environnementaux et agricoles
- Financements de l'Agence de l'eau sur plusieurs années

Points de difficultés

- Accords verbaux et sensibilité du foncier qui freinent l'accès aux MAEC et les transmissions d'exploitations
- Difficulté de sensibilisation/implication des propriétaires sur l'intérêt de préserver l'élevage en zones humides en raison de l'urbanisation intense de la région Occitanie

Votre interlocuteur

Anne ROUQUETTE – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales – a.rouquette@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Lien utile : [boîte à outil Rhoméo](#)

14. Moyenne vallée de l'Ognon

Haute-Saône (70)



MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Dynamique collective
Filière agricole
MAEC : système herbager ou mesure unitaire
5 500 ha de milieux humides diffus en amont du Rhône
60 environ exploitations agricoles impliquées
10% des prairies permanentes du territoire contractualisées en MAEC

OBJECTIFS

Changer le regard des agriculteurs sur ces prairies.

Valoriser économiquement et écologiquement des prairies permanentes à forte biodiversité.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Appropriation des **enjeux de biodiversité** dans la gestion des surfaces herbagères et du troupeau.

Appréhender la **diversité des prairies dans la gestion de l'exploitation** (comptabilité, diagnostic multifonctionnel des prairies).

Production de **semences fourragères** à partir de prairies naturelles. Réflexion à l'échelle départementale.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Réflexion et gestion élargie à l'ensemble du bassin versant de la vallée de l'Ognon en coopération avec les structures GEMAPI.

3 570 ha de SAU en milieux humides dont 7 % en culture.
 200 agriculteurs concernés.
 Zone de polyculture élevage majoritairement bovin lait. Production laitière fragile et évolution vers les systèmes polyculture/élevage viande.
 Importance de la valeur ajoutée sur l'IGP pour maintenir la production laitière.
 Une petite partie du territoire classée Natura 2000.

RÉSULTATS

Prise conscience des agriculteurs sur l'importance et les enjeux prairies humides et mise en place d'une dynamique au sein des agriculteurs du collectif.

Rémunération des agriculteurs avec les MAEC. Réflexion sur la **valorisation de la semence fourragère** issue de ces prairies permanentes et les **enjeux RSE**.

Meilleure conciliation **des mesures en faveur de la biodiversité avec les pratiques agricoles**

Globalement projet bénéfique pour la préservation de l'environnement.

PERSPECTIVES

Poursuivre les réflexions sur la valorisation économique et environnementale des prairies permanentes.

Comment concilier valorisation économique des filières IGP dans un contexte de changement climatique.

Travail sur la labellisation « végétal local ».

VALORISATION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES PERMANENTES À FORTE BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

HISTORIQUE

1999 - 2004 : création d'un site Natura 2000 visant les pelouses sèches et les milieux humides du territoire du Bord Plateau Calcaire (300 ha).
2005 - 2010 : mise en œuvre de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MATER) pour 5 ans sur la partie superficielle et sèche du plateau.

2010 - 2017 : en périphérie du site NATURA 2000, mise en place de MAEC dans le cadre de la compensation environnementale de la ligne LGV.

2013 : organisation du Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques ; projet Casdar national « Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité » (2013-2019) ; intégration du projet Casdar dans l'action 19 du 3^{ème} Plan National en faveur des Milieux Humides (PNMH).

2015 - 2017 : réflexion sur l'élargissement du périmètre Natura 2000 ; MAEC unitaire + MAEC système « herbagère » sur les pelouses sèches et milieux humides du territoire Bord Plateau Calcaire

2017 - 2018 : Labellisation en opération pilote auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC)

2019-2020 : Création du syndicat de la moyenne Vallée de L'Ognon qui couvre la totalité du territoire. Portage d'un PAEC milieux humides en 2019.

2022 : Lancement d'un projet CASDAR national « Praidiv » conduit par l'ESA d'Angers

2023 : Création de l'association « prairie, semence, biodiversité et patrimoine » qui travaille sur la duplication de prairie en milieux humides.

2024 : Labellisation de l'association en GIEE sur un projet duplication de semence.

OUTILS MOBILISÉS

Territorial : Labélisation GIEE pour l'animation, CASDAR.

Techniques :

- Outil de priorisation environnementale des milieux humides hors périmètre de protection
- Analyse de fourrage complète : antioxydant, suivi botanique, tanin...
- Relevé botanique sur les parcelles

Communication/sensibilisation : Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques - Prairies et Parcours (CGAPAE) et Agroforesterie

PAC : MAEC incluant plan de gestion simplifié

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC)
- Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- Chambre d'agriculture Haute-Saône (animation)
- DRAAF

Partenaires techniques :

- Syndicat intercommunaire de la Haute Vallée de l'Ognon : porteur du PAEC « Gestion des milieux humides » et ripisylves
- Syndicat Mixte de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon : cartographie des milieux humides
- Association « Prairie, semence, biodiversité et patrimoine »
- Nos belles prairies (Sylvain Plantureux)
- Université de Lorraine, INRA Nancy : partenaires scientifiques
- Partenaires du CASDAR Praidiv
- Vesoul Agrocampus : partenaire enseignement
- Conservatoire Botanique National de Franche-Comté : suivis floristique et entomologique des prairies humides, jury au CGAPAE
- Union Apicole de Haute-Saône : jury au CGA
- Société botanique de Vesoul : Jury au CGA

LIVRABLES

Guide « Un autre regard sur les prairies permanente à forte biodiversité » co-financé par le Casdar.

Prévu : CASDAR Praidiv, Bilan du GIEE, Typologie agroécologique des prairies permanentes à l'échelle du département.

Facteurs de réussite

- Historique du territoire
- Dynamique du territoire en faveur d'un travail en collectif
- Ouverture du territoire aux questions sur les milieux humides
- Bons partenariats

Points de difficultés

- Financements inconstants et incertains
- Manque de références sur les prairies permanentes diversifiées.

Votre interlocuteur

Michel DELHON – Chambre d'agriculture de Haute-Saône – michel.delhon@haute-saone.chambagri.fr

Lien utile : [Site de l'association « Prairie semence biodiversité et patrimoine »](#)

15. Marais de Brouage

Charente-Maritime (17)



SOUTIEN ET VALORISATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF SUR LE MARAIS

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Gestion collective

Agro-écologie

7 100 ha de prairies humides

150 éleveurs concernés

6 millions d'€ pour les MAEC sur 5 ans (180 contrats et 5 180 ha concernés en 2023)

OBJECTIFS

Travailler au maintien de l'activité d'élevage.

Traduire en atouts les contraintes liées à l'élevage en milieux humides.

Fédérer les éleveurs du marais.

ORIGINALITÉ DU PROJET

Projet porté par une entente intercommunautaire : le Grand Projet du marais de Brouage.

Création de la première association foncière pastorale en zones humides : l'Association Foncière Pastorale du marais de Brouage.

Site pilote de la mission CGAAER/CGEDD « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Une des plus grandes zones humides rétro-littorale de la façade Atlantique française. 11 000 ha de zones humides.

Essentiellement élevages extensifs bovins allaitants dans les zones de marais. Zone d'estive du marais valorisée en période estivale par l'élevage. Vaste répartition géographique des sièges d'exploitation.

Site Natura 2000, site classé, présence de deux réserves naturelles.

RÉSULTATS

Animation du projet au service de l'association des éleveurs du marais de Brouage.

Création d'une Association Foncière Pastorale pour mettre en place une gestion collective du foncier à l'échelle du marais.

Création d'un réseau de fermes pilotes pour étudier les performances agro-environnementales des fermes et la valeur d'usage des prairies.

Mise en place d'une commission sanitaire chargée de suivre des actions sur la gestion sanitaire des troupeaux (parasitisme, leptospirose).

Travaux sur la définition de MAEC adaptées au contexte local du marais de Brouage et des marais charentais dont réflexion sur des mesures collectives.

Contributions au **Parlement du marais**, instance d'informations et débats sur les enjeux du marais de Brouage.

PERSPECTIVES

Poursuivre l'accompagnement des pratiques d'élevage et la valorisation des produits comme accompagner un projet **d'atelier de découpe de proximité**.

Mettre en œuvre les opérations de gestion locative et les programmes de travaux de l'AFP favorisant le bon entretien du marais.

Suivre l'évolution du Grand projet du marais de Brouage et du projet de Parc Naturel Régional sur le littoral charentais.

Expérimenter des **Paiements pour Services Environnementaux** dans le cadre du dispositif d'expérimentation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la mission interministérielle.

Elargir les réflexions sur les MAEC aux territoires zones humides de la Charente-Maritime.

HISTORIQUE

2010 - 2015 : programme de Gestion Intégrée des Zones Humides

2014 - 2016 : premier projet Casdar « Marais de Brouage » aboutissant à la création d'un collectif d'éleveurs

2015 : officialisation du statut associatif du collectif et reconnaissance en GIEE

2016 : création de l'entente intercommunautaire et initiation du Grand projet du marais de Brouage

2018 : lancement des expérimentations dans le cadre de la mission CGAAER/CGEDD «Préservation de l'élevage extensif, gestionnaires des milieux humides»

2017-2019 : second projet Casdar « Marais de Brouage » orienté sur les aspects pâturages du marais

ACTEURS DU PROJET

Partenaires financiers :

- Département de Charente maritime
- Région Nouvelle Aquitaine
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Etat
- Réseau rural national
- Europe

Partenaires techniques :

- Communauté de Communes du bassin de Marennes et Communauté d'Agglomération Rochefort Océan : co-porteurs du projet comme pilotes du Grand projet du marais de Brouage
- Département de Charente maritime
- Forum des marais Atlantiques : animateur de la mission CGAAER/CGEDD
- Chambre d'agriculture de Charente - Maritime : co-porteur du projet, partenaire dans le cadre de la mission CGAAER/CGEDD, animation des MAEC.
- INRA St Laurent-de-la-Prée partenaire dans le cadre de la mission CGAAER/CGEDD, animation de réseaux de fermes pilotes
- Scopéla : étude de la valeur d'usage des prairies
- Groupement de Défense Sanitaire et Groupement Technique Vétérinaire : membres de la commission sanitaire
- Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes
- Services de l'Etat

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- Contrat Territorial Zones Humides
- Grand projet du marais de Brouage
- Expérimentation interministérielle CGAAER/CGEDD au niveau national

Gouvernance :

- Association Foncière Pastorale
- Association des éleveurs du marais de Brouage

Technique :

- Enquête menée par des étudiants de l'ENSAIA auprès des éleveurs pour déterminer leurs attentes concernant le maintien de l'activité d'élevage au sein du marais et ainsi définir les prochains objectifs de travail
- Réseau de fermes pilotes

Communication : Journées « Fermes ouvertes » ; publications sur le site internet du projet

PAC : MAEC

LIVRABLES

Bilan technique de l'expérimentation interministérielle.

Bilan de clôture du 2nd projet Casdar.

Rapport de l'enquête menée par les étudiants de l'ENSAIA.

Facteurs de réussite

- Collectif d'éleveurs mobilisés au sein de l'Association des éleveurs du marais de Brouage
- Forte mobilisation des collectivités du territoire
- Mission CGAAER/CGEDD

Points de difficultés

- Contraintes techniques de l'élevage en marais
- Faible rémunération de l'activité d'élevage au sein du marais

Votre interlocuteur

Marion ALVAREZ – Entente intercommunautaire – m.alvarez@agglo-rochefortocéan.fr
Aude POINEUF – Agglomération Rochefort Océan - a.poineuf@agglo-rochefortocéan.fr

Lien utile : [Grand Projet du marais de Brouage](#)

16. Tarn

Tarn (81)

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS

Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH)

Valorisation fourragère des prairies humides

Partenariats

104 adhérents à la CATZH en 2024

1 190 ha de zones humides concernées

ORIGINALITÉ DU PROJET

Accompagnement des agriculteurs par une CATZH sur 5 territoires à différents contextes (piémont/montagne).

Dynamique impulsée par la mise en place d'une mesure agro-écologique à obligation de résultats.

Contextes territoriaux variés entre les bassins versants.

RÉSULTATS

Facilitation du dialogue et des démarches entre usagers du territoire grâce au rôle d'interface de la CATZH.

Aménagements pastoraux sur les bassins versants à l'aide de la mesure 441 du PDRR (Programme de Développement Rural Régional) et de financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

41 contrats MAE signés en 2023-2024 : reconnaissance du service rendu par les agriculteurs en faveur de l'environnement par l'adoption de pratiques favorables aux zones humides (pâturage et/ou fauche).

Changement de perception des prairies humides, prise de conscience des impacts environnementaux des pratiques agricoles.

Acquisition d'une meilleure connaissance des prairies humides et leur gestion.

Maintien et valorisation des zones humides et leurs fonctionnalités.

OBJECTIFS

Mettre en place une animation de territoire.

Apporter une expertise technique au travers de diagnostics éco-pastoraux.

Améliorer les connaissances sur la gestion des prairies humides et l'identification des zones humides.

ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE

Actions zones humides sur 5 bassins versants :

- Arn : territoire riche en zones humides à forte valeur patrimoniale. Fortes contraintes d'exploitation agricole (mécanisation difficile, risques d'embroussaillage).
- Sor : prairies humides situées au sein d'exploitations en polyculture élevage en marge d'un bassin céréalier.
- Vèbre-Viau : prairies humides avec peu de contraintes topographiques. Valorisation agricole plus intensive.
- Dadou/Oulas : prairies humides de tête de bassin versant sur de petites surfaces mais très nombreuses, compte-tenu de la multitude de petits affluents
- Cérou-Vère : enjeu majeur sur la gestion des espaces riverains des cours d'eau (éviter le piétinement des ruisseaux traversant les prairies) et la gestion de la fertilisation (nitrates)

PERSPECTIVES

Poursuite voire développement des missions de la CATZH.

Veille PAC post-2024 pour une intégration plus spécifique des zones humides dans le programme de la PAC.

Réalisation des aménagements pastoraux suite aux diagnostics réalisés chez les agriculteurs.

Accompagner les exploitations agricoles dans la transmission de zones humides à un repreneur.

Poursuivre les enquêtes menées sur « les zones humides face au changement climatique »

CONCILIER AGRICULTURE ET ZONES HUMIDES DANS LE TARN : VALORISATION DE L'ÉLEVAGE EN ZONES HUMIDES

HISTORIQUE

2007 : création du Pôle Tarnais des Zones Humides.

2008 : création de la CATZH de l'ADASEA 81.

2010 : suite à la fusion ADASEA/Chambre d'agriculture du Tarn, les missions de la CATZH sont reprises par la Chambre d'agriculture.

2012 : mise en œuvre de la MAE «Maintien des zones humides et de leurs services rendus».

2013 : Animation des territoires et accompagnement technique de l'Arn, de la Sor et du Vèbre/Viau portée par la CATZH.

2015-2018 : mise en œuvre de la MAEC «Gestion des zones humides » (MAE différente de la première).

2023-2025 : Période de contractualisation de la MAEC « Préservation des milieux humides »

ACTEURS DU PROJET

Partenaire financier :

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Région Occitanie

Partenaires techniques :

- Chambre d'agriculture du Tarn : animation de la CATZH, appui aux partenaires, suivis de fermes, sensibilisation
- Agence de l'eau Adour-Garonne, Direction Départementale des Territoires, Office Français pour la Biodiversité
- Conseil départemental du Tarn : animateur du Pôle Tarnais Zones Humides
- Les 25 autres membres du Pôle Tarnais Zones Humides
- Syndicats Mixtes de Bassins Versants, Association « Arbres et paysages Tarnais »
- Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc : animateur du Contrat Pluriannuel Milieux Aquatiques (CPMA)
- Agriculteurs, adhérents à la CATZH

OUTILS MOBILISÉS

Territorial :

- CATZH : la cellule d'assistance technique "Zones humides" est un dispositif chargé de faire cohabiter respect des fonctionnalités des zones humides et bon déroulement des activités économiques liées à celles-ci. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) accompagne différentes structures au travers de ces outils territorialisés. Les actions proposées par les 15 CATZH du bassin Adour Garonne dépendent des enjeux locaux. Dans le Tarn, la chambre priorise son intervention auprès des gestionnaires agricoles.
- Pôle Tarnais Zones Humides : A l'initiative du Conseil départemental du Tarn, le pôle est un lieu de rencontres, de débats et d'échanges de savoirs et savoir-faire entre différents partenaires souhaitant travailler ensemble pour la préservation des zones humides du Tarn. Ce pôle est composé de 25 partenaires dont la chambre d'agriculture.
- Politique publique : Mesure 441 du PDRR «Investissement non productif pour la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux »

Techniques :

- Diagnostics éco-pastoraux
- Suivis sur plusieurs années des pratiques agricoles et de l'évolution de l'état des zones humides

Communication/sensibilisation : Communication auprès des gestionnaires agricoles (réglementation, retours d'expérience, etc.) . Actions de sensibilisation auprès des lycées agricoles

PAC : MAEC « Préservation des milieux humides »

LIVRABLES

Fiches pédagogiques dédiées au cours d'eau et aux milieux aquatiques s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et d'information réglementaire.

Diagnostics éco-pastoraux.

Guide d'identification floristique des prairies du bassin versant du Sor.

Plaquette de retours d'expériences sur l'importance des zones humides face au changement climatique

Triptyque sur l'accompagnement dans la transmission des zones humides d'une exploitation

Facteurs de réussite

- Echanges riches entre les partenaires techniques du département
- Bonne implication des agriculteurs et sensibilité à la préservation du milieu naturel
- Financements réguliers
- Animation du Pôle Tarnais des zones humides par le département impulse une dynamique de territoire sur la question des zones humides

Points de difficultés

- Lourdeur administrative en termes de financements aux agriculteurs (instruction et versements des MAEC retardés)
- Mobilisation difficile des exploitants qui ont peu de prairies humides sur leurs exploitations

Votre interlocuteur

Laetitia LASSALLE – Chambre d'agriculture du Tarn – l.lassalle@tarn.chambagri.fr

Alexandra POULVELARIE – Chambre d'agriculture du Tarn – a.poulvelarie@tarn.chambagri.fr

Lien utile : [site internet de la CATZH](#) ; [fiches pédagogiques](#) ; [site internet du Pôle Tarnais des zones humides](#) ; [Atlas des milieux humides gérées par les CATZH du bassin Adour-Garonne](#)



17. Réseau « Milieux humides agricoles » en Lozère

Lozère (48)

LA GESTION CONCERTÉE DES ZONES HUMIDES

MOTS ET CHIFFRES-CLÉS	OBJECTIFS
<p>Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides Points d'abreuvement / Analyses fourrages - pâturage Contrats MAEC / Expérimentation PSE 86 agriculteurs adhérents au réseau aujourd'hui 830 ha de zones humides gérées par les adhérents 47 projets de travaux pour la préservation ou la restauration de berges et zones humides</p>	<p>Préserver et gérer durablement les zones humides de la Lozère à travers l'accompagnement technique des agriculteurs sur l'abreuvement des animaux et la gestion des parcelles humides (fauche, pâturage).</p> <p>Animer des groupes de travail thématiques sur la qualité de l'eau d'abreuvement, les prairies humides de fauche et le pâturage tournant en zones humides.</p>
ORIGINALITÉ DU PROJET	ORIGINALITÉ DU TERRITOIRE
<p>Plusieurs programmes successifs, étendus sur tout le département de la Lozère. Contrats territoriaux sur l'Aubrac et le Haut Allier avec un volet zones humides.</p> <p>Une volonté affichée de partager les expériences et de valoriser le travail réalisé sur le volet technique.</p> <p>Expérimentations d'outils (MAEC, PSE) spécifiques à la préservation des zones humides.</p> <p>Animations à l'attention des établissements scolaires avec construction d'un projet pédagogique.</p>	<p>Lozère :</p> <p>Environ 2 000 exploitations agricoles, élevage bovin majoritaire. 95% des zones humides sont pâturées, 32% fauchées.</p> <p>Zones humides sur massifs granitiques et plateaux basaltiques de moyenne montagne. 15 516 ha de zones humides diffuses, de tête de bassin versant (prairies humides, tourbières), réparties sur Adour Garonne, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée.</p> <p>Etat des zones humides de bon à moyen (zones drainées).</p> <p>30% du territoire classés en site Natura 2000.</p>
RÉSULTATS	PERSPECTIVES
<p>MAEC : ajustement des pratiques (fertilisation, dates de fauche, plan de gestion pastorale).</p> <p>PSE : Valorisation des bonnes pratiques.</p> <p>Valoriser ou améliorer la gestion des prairies humides de fauche pour la production d'un fourrage de qualité et contribuant au stock hivernal.</p> <p>Suivi du pâturage tournant pour limiter l'impact sur les ressources en eau, l'herbe, et l'état fonctionnel des milieux.</p> <p>Analyses sur la qualité bactériologique de l'eau d'abreuvement et suivi des travaux pour appuyer le conseil technique aux agriculteurs concernant les aménagements.</p> <p>Création d'une dynamique territoriale avec développement de liens entre éleveurs et partenaires des actions de la CATZH.</p> <p>Evitement de la disparition des zones humides en les mettant en valeur et en sensibilisant les gestionnaires de ces milieux, ainsi que les jeunes.</p> <p>Formations à la gestion agricole des zones humides</p>	<p>Réflexions autour des effets du changement climatique sur les fonctionnalités des zones humides.</p> <p>Continuer à sensibiliser les éleveurs et les acteurs locaux sur la préservation des zones humides.</p> <p>Poursuivre les expérimentations MAE/PSE.</p> <p>Poursuivre l'acquisition de références scientifiques sur la typologie des prairies et leur pédologie et sur la qualité de l'eau d'abreuvement des troupeaux.</p> <p>Echanger entre départements afin de construire un réseau plus fort sur la gestion agricole des zones humides.</p> <p>Développer l'approche globale à l'échelle des systèmes d'élevage herbagers.</p>

HISTORIQUE	ACTEURS DU PROJET
<p>1999 à 2014 : inventaires des zones humides sur le département de la Lozère (PnC, CEN Lozère, ONF).</p> <p>2007 à 2014 : Programme Zones Humides Aubrac.</p> <p>2012 à 2025 : projets MAEC sur les zones humides.</p> <p>2016-2018-2024 : stages de 6 mois sur les prés de fauche en milieux humides.</p> <p>2018 : Création de la CATZH du COPAGE.</p> <p>2019 à 2024 : audits PSE (Lot Amont Haute Truyère)</p> <p>2021 à 2026 : Signature du Contrat Territorial du Haut Allier (Etablissement Public Loire).</p> <p>2024 : Signature du Contrat Territorial Zones Humides sur l'Aubrac (PNR Aubrac).</p>	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Agences de l'eau Adour-Garonne / Loire Bretagne Conseil départemental Lozère Europe (FEDER) PNR Aubrac <p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Association du Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace en Lozère (COPAGE) : animation de la CATZH et ses missions Chambres d'agriculture France et Lozère Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière en Lozère (ASTAF) DDT Lozère, OFB, Agences de l'Eau Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère (FDPPMA), Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère, CEN Occitanie Syndicats de rivière PNR Aubrac, Parc national des Cévennes Groupement de Défense Sanitaire de Lozère Réseaux interCATZH et Natura 2000
OUTILS MOBILISÉS	LIVRABLES
<p>Territorial : Cellule d'Assistance Technique aux gestionnaires des Zones Humides (Lozère)</p> <p>Technique (suivis) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyses bactériologiques des points d'abreuvements des troupeaux Analyses floristiques et fourragères de prairies humides fauchées Analyses du pâturage tournant en zones humides Suivi de ZH avant et après travaux <p>Communication/sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 journées techniques par an destinées aux agriculteurs et partenaires techniques. Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours (2018 & 2019) <p>PAEC : MAEC Milieux Humides (Pâturage et Fauche)</p> <p>PSE : Expérimentation et recensement des prairies humides à l'échelle des exploitations.</p>	<p>Plaquette de la CATZH à destination des éleveurs, des collectivités, et des partenaires.</p> <p>Fiches techniques et synthèses sur l'abreuvement, les prairies humides de fauche, le pâturage et l'entretien des rases.</p> <p>Publication d'articles de presse.</p> <p>Guide des espèces floristiques des zones humides.</p>

Facteurs de réussite	Points de difficultés
<ul style="list-style-type: none"> Acteurs locaux impliqués Territoire d'élevage de montagne Éleveurs qui ont intérêt à valoriser l'herbe Nombreux financements accessibles avec soutien de partenaires financiers publics Soutien des élus agricoles du COPAGE 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation collective des agriculteurs difficile Contexte politique et économique peu favorable à l'élevage en zones humides Lourdeur administrative des démarches (réglementation, mobilisation des financements...)

Votre interlocuteur

Anne COLIN – Association COPAGE et Chambre d'agriculture de Lozère – anne.colin@lozere.chambagri.fr

Lien utile : [COPAGE](#) et [Réseau interCATZH](#)



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre la terre et l'eau. Elle est recouverte d'eau peu profonde, de façon permanente ou temporaire. C'est un écosystème très varié qui se forme en frange des rivières, des étangs, des lacs, des estuaires, des deltas, des baies ou encore des sources.

Le code de l'environnement les définit comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Une publication de Chambres d'agriculture France. Document réalisé avec le soutien financier du Ministère de de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.



Jeannie BREGMESTRE
Service Agronomie et Environnement
9 avenue George V, 75008 PARIS
tél. 01 53 57 10 84

Mèl : jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr

Réalisation des fiches :

Silène LEVOIR LEVILLAIN

Mise en page :

Jeannie BREGMESTRE
Silène LEVOIR LEVILLAIN

